



# VIOLENCE EN RECIDIVE BIS REPETITA

Mercredi 08 mars 2023 vers 15h05, le détenu T., connu pour son parcours disciplinaire, a pu à nouveau exprimer tout son potentiel de réinsertion.

Grâce au professionnalisme de notre collègue, le détenu T. est pris sur le fait en possession d'un téléphone portable. Bien sûr, il a refusé d'obtempérer aux ordres de notre collègue et a préféré s'enfuir sur la coursive pour tenter d'aller jeter son téléphone tout en bousculant violemment à 2 reprises notre collègue...

En décembre 2021, dans des circonstances similaires, ce même détenu avait violemment agressé une autre de nos collègues... le bureau **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** avait demandé le transfert de cet agresseur de personnel sans résultats ! Depuis, le résultat est sans appel : Violences verbales contre le personnel les 26/03/2022, 24/04/2022 et 16/09/2022 en menaçant de « piquer » du personnel, le 09/09/2022 re-saisi de téléphone portable+chargeur+argent liquide ; enfin, le 08/11/2022 ce détenu a agressé un co-détenu en promenade...

Comment se fait-il que ce détenu détienne aussi facilement des téléphones portables alors qu'il dispose en cellule d'un téléphone fixe pour le maintien des liens familiaux ? Dispositif qui a coûté très cher aux contribuables, soit dit en passant...

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré** est scandalisé par cette récurrence de violences physiques !

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré** **EXIGE LE TRANSFERT SANS DELAIS DE CE DETENU !!!**

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré** apporte tout son soutien à notre collègue blessée !

Le bureau local **FO Justice Saint-Martin-de-ré** prendra ses responsabilités si ce détenu devait rester ici et repassera à l'acte une 3ème fois contre le personnel !

